











Parcours balisé N°111.

Boucle agrémentée de bois et d'étangs, avec une partie limitrophe sur les départements de l'Yonne et du Loiret.

 Durée	2h 50	 Difficulté	Facile
 Distance	9,49 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	53 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	53 m	 Commune	Villefranche (89120)
 Point haut	185 m		
 Point bas	146 m		



Trace n° 20078085

Description

Se garer sur le parking de la salle polyvalente, face à la mairie.

(D/A) Monter la rue en direction du panneau sens interdit. Au niveau de l'école, virer sur la droite sur un petit chemin qui contourne l'établissement par la droite. Laisser les départs sur la gauche pour arriver devant une chicane.

(1) Virer, juste après l'avoir passée, sur la gauche et monter l'allée enherbée le long de clôtures à main droite. Au bout de ce cheminement, arriver à un croisement et face à l'angle formé par un muret, tourner sur la droite pour descendre sur la D18. Face au N° 33 de la Rue de Villeneuve, partir sur la droite pour une cinquantaine de mètres.

(2) Obliquer sur la gauche pour descendre le chemin et s'engager en sous-bois. Passer un gué (en cas d'abondance d'eau, choisir la passerelle sur la droite). Aboutir à un croisement de voies routières.

(3) Passer tout droit en direction des Dionnets. Laisser la ferme sur la gauche et continuer tout droit dans un chemin bordé de haies et déboucher sur une route.

(4) La prendre sur la gauche et atteindre un croisement.

(5) Prendre en face, direction la Millonerie. Traverser en longeant la digue de l'**Étang de la Chaumotte**. Peu avant la maison de la Milonerie, la route se transforme en chemin qui traverse un bois. Laisser tous les départs latéraux (chaînes et barrières en travers la plupart du temps).

(6) À la sortie du bois, virer à gauche en longeant la lisière à main gauche.

(7) Devant le chemin transversal, obliquer sur la gauche. Longer une partie végétalisée avec derrière les clôtures des pièces d'eau privées pour arriver aux premières demeures des Crouteaux. Laisser sur la gauche la voie entrant dans la propriété pour tourner à droite et atteindre un croisement de quatre routes.

(8) Prendre la voie sur la gauche, puis de nouveau à gauche à la prochaine intersection (panneau Stop). Poursuivre sur la route et atteindre une intersection.

(9) Continuer tout droit en laissant la voie allant aux Miniers. Passer sous la ligne électrique et atteindre un carrefour déjà croisé à l'aller.

(3) Prendre à droite le chemin qui traverse un gué (en cas d'abondance d'eau, choisir la passerelle sur la gauche) et aboutit sur une route (RD18, Route de Villeneuve).

(2) Là, prendre à droite et peu après (50 m environ), monter sur le chemin enherbé sur la gauche. Au croisement, virer sur la gauche en suivant la clôture grillagée, puis aboutir sur la rue goudronnée.

Se diriger vers la droite en passant la chicane puis rejoindre le chemin passant au pied de l'école et le parking **(D/A)**.

Informations pratiques

Certains des étangs croisés sont privés, merci de respecter les consignes affichées.

Cette boucle peut être réalisée avec la Promenade des Moines (au total 15 km environ).

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°111 inscrit sur plaquettes fond Jaune.

Le balisage a été réalisé par l'association *À chacun son chemin en Puisaye-Forterre* en février 2023.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Points de passage

 **D/A Parking salle des fêtes, proche de la - Chanteraine (rivière) - Affluent de l'Ouanne**

| N 47.939982° / E 3.131455° - alt. 161 m - km 0

 **1 Chicane débouchant sur une voie goudronnée**

| N 47.941355° / E 3.131355° - alt. 168 m - km 0.17

 **2 D18 - Rue de Villeneuve**

| N 47.942044° / E 3.129761° - alt. 166 m - km 0.35

 **3 Carrefour commun aller-retour**

| N 47.950024° / E 3.131142° - alt. 154 m - km 1.27

 **4 Débouché sur une route**

| N 47.963828° / E 3.136539° - alt. 163 m - km 2.88

 **5 - Étang de la Chaumotte**

| N 47.96814° / E 3.1268° - alt. 173 m - km 3.75

 **6 Débouché sur la plaine**

| N 47.962022° / E 3.109152° - alt. 185 m - km 5.26

 **7 Chemin transversal**


| N 47.95796° / E 3.111671° - alt. 181 m - km 5.79

 **8 Croisement des Crouteaux**

| N 47.951461° / E 3.114261° - alt. 171 m - km 6.91

 **9 Croisement des Miniers**

| N 47.950415° / E 3.124373° - alt. 163 m - km 7.71

 **D/A Parking salle des fêtes - Église Saint-Eutrope (Villefranche)**

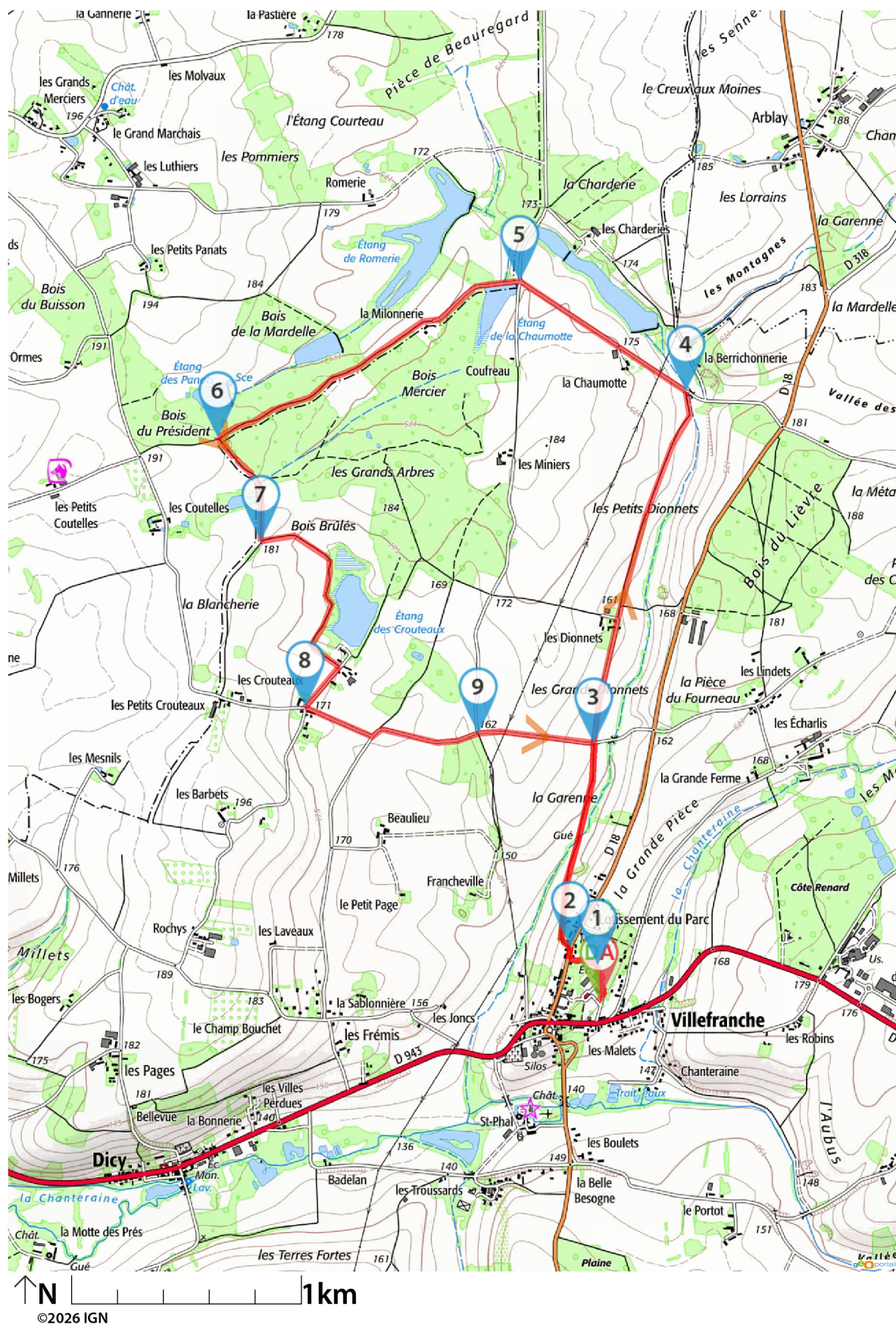
| N 47.940032° / E 3.131504° - alt. 161 m - km 9.49

Attention lors des traversées de routes.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant ou/et l'application visorando.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-les-etangs-de-villefranche/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.